



Médoc

24 janvier 2023

Atelier 2 :

Axe 2 « Agir pour un aménagement équilibré et raisonné des territoires, avec des équipements et services répondant aux besoins des Girondin.e.s »



Structures présentes à l'atelier

ADIL 33
APADEV
Asso culturelle de Lacanau
Bordeaux mécènes solidaires
CAUE
CDC Médoc Cœur de Presqu'île
Centre social les Tourelles Pauillac
Commune de Brach
Commune de Macau
Commune de Naujac
La manufacture médocaine
Région Nouvelle Aquitaine
Réseau Médoc tiers lieux
UDAF 33

Contact : Jean-Paul ROBIN
05 56 99 18 62
jp.robin@gironde.fr

Pistes de travail évoquées pour répondre aux priorités

Priorité « Une stratégie mobilité pour le Médoc, articulée avec les compétences exercées par la Région et les EPCI. »

- Développer les déplacements à vélo pour les trajets du quotidien, par le financement d'acquisition de vélos électriques, la création de pistes cyclables sécurisées et le soutien à l'installation de structures de réparation
- Doubler la RD 1215 d'une piste cyclable et y développer une ligne de bus express
- Développer la location de vélos type VCUB
- Elargir le champ d'action de la plateforme mobilité au-delà des bénéficiaires RSA
- Mettre en place un dispositif de véhicules partagés, plateforme de covoiturage...
- Développer les transports intercommunaux et le transport à la demande, notamment en direction des gares et lignes de bus
- Rouvrir les petites gares sur la ligne SNCF existante
- Mettre en place des navettes bus aux heures de pointe
- Ouvrir toute l'année (pas seulement en été) une ligne de bus express Lacanau - Bordeaux gare Saint-Jean
- Développer les associations d'intérêt général pour assurer les mobilités de tous et développer l'entraide
- Inciter les jeunes à sortir du territoire, en organisant notamment au collège des sorties en ville
- Améliorer l'attractivité du territoire médocain et les services locaux afin de réduire les déplacements vers la métropole
- Faire du Médoc le territoire le plus utilisé par les déplacements doux en Gironde, en s'appuyant notamment sur le plan vélo collège

Priorité « La production et la rénovation de logements - libres et sociaux - en s'appuyant sur les démarches de revitalisation urbaine (Lesparre-Médoc et Pauillac) »

- Créer au sein des Maisons départementales de solidarité une cartographie des demandes de logement social afin de mieux identifier les besoins et d'adapter l'offre
- Développer des permanences physiques sur le territoire pour mieux informer les bailleurs privés sur les aides à la rénovation (ex : la Maison des familles à Langon ou à Libourne gérée par l'UDAF)
- Organiser des journées habitat pour le grand public, pour les accompagner notamment dans leurs projets de rénovation
- Créer des mesures fiscales incitatives pour transformer les résidences secondaires en résidences principales ; accompagner et sécuriser les propriétaires privés qui s'ouvrent à la location
- Construire des logements pour les travailleurs saisonniers avec la participation des employeurs
- Réhabiliter en priorité le bâti existant pour revitaliser les centres bourgs
- Veiller à ne pas favoriser l'éviction des populations modestes des centres anciens dans le cadre des projets de revitalisation
- Encourager les projets participatifs et responsables, développer des espaces partagés, sortir des modes d'habiter individuels



Conseils de territoire n°11 - déclinaison opérationnelle de la feuille de route 2023-2028



Médoc

24 janvier 2023

Atelier 2 :

Axe 2 « Agir pour un aménagement équilibré et raisonné des territoires, avec des équipements et services répondant aux besoins des Girondin.e.s »



Pistes de travail évoquées pour répondre aux priorités

Priorité « La production et la rénovation de logements - libres et sociaux - en s'appuyant sur les démarches de revitalisation urbaine (Lesparre-Médoc et Pauillac) » (suite)

- Développer des hébergements mixtes de type auberges de jeunesse, pour saisonniers et randonneurs, pas uniquement sur le littoral
- Créer des logements d'urgence avec un accompagnement de travailleurs sociaux, pour répondre aux problématiques de violences intrafamiliales ou de catastrophes climatiques par exemple
- Favoriser une approche intégrée habitat / mobilité / services / emploi, dans les documents de planification ou de programmation
- Lutter contre la vacance en mettant en relation propriétaires et porteurs de projets
- Encourager l'investissement collectif du territoire pour le territoire
- Mettre en place des solutions de médiation pour débloquer les situations bloquées d'indivision
- Soutenir les chantiers de rénovation participatifs, par ex. avec les Compagnons bâtisseurs
- Accompagner la mixité sociale via des conventions de « co-living »
- Veiller à la coordination de la Région et du Département à travers une contractualisation en faveur d'un aménagement équilibré du territoire et afin de mettre en place un guichet unique des aides pour les collectivités

